



Ville de
VILLERUPT

COMMUNE DE VILLERUPT

Rapport d'orientations Budgétaires 2021

Conseil Municipal - Lundi 22 février 2021



Finindex



GROUPE
Seldon

Le DOB

Le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

❑ Le cadre légal

La tenue du DOB est obligatoire pour les Régions, les Départements, **les communes de 3 500 habitants et plus**, ainsi que pour leurs EPA et leurs groupements (**Art. L.5211-36 du CGCT**).

Le DOB doit faire l'objet d'une **délibération distincte**, et doit s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (art. L.2121-20; L. 2121-21; L. 3121-14; L.3121-15; L. 4132-13 et L.4132-14 du CGCT).

Le DOB doit avoir lieu dans les **2 mois qui précèdent le vote du budget primitif**. La tenue du DOB ne peut avoir lieu à une échéance trop rapprochée du vote du budget. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du BP.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dans les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants : *«préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».*

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget Primitif est illégale.

❑ Les dispositions issues de la Loi NOTRe du 7 août 2015

- ***Un élargissement de l'information des élus***

L'article 107 de la loi NOTRe accentue l'information des Elus. Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base **d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants. En effet le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations suivant cette liste non limitative.

- ***Publication et transmission du rapport***

Le contenu du rapport et les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres pour les EPCI de plus de 10 000 habitants avec au moins une commune de plus de 3500 habitants. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI. Les dispositions en matière d'orientations budgétaires trouvent à s'appliquer aux CCAS et CIAS dès lors que les communes et EPCI de rattachement sont concernés. Il est à noter qu'il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, l'art. 13 de la Loi de programmations des finances publiques 2018-2022 dispose que chaque collectivité présente, dans le cadre du DOB, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Sommaire

❑ I - Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

1.1 – Propos introductifs

1.2 – La trajectoire des finances publiques

1.3 – Les réformes de la LF 2021

❑ II – Les dispositions financières de la LF 2021

2.1 – Les concours financiers de l'Etat

2.2 – Les variables d'ajustements

2.3 – La neutralisation de la suppression de la TH

2.4 – L'automatisation du FCTVA

2.5 – La simplification de la taxation de l'électricité

❑ III – Les dispositions fiscales de la LF 2021

La réduction des impôts de production

Sommaire

- ☐ **IV – La santé financière de la ville au 31/12/2020**
 - 4.1 – Tableau des grands équilibres 2014-2020
 - 4.2 – Synthèse
- ☐ **V – La prospective 2021-2026**
- ☐ **VI – Le PPI**
- ☐ **VII – Les Ressources Humaines**

I – Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

1.1 Propos introductifs

Cette année la LF est largement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et intègre un plan de relance économique ambitieux, le plan « **France Relance** »

Trois objectifs du plan « France Relance » de **100 Mds€** :

- ❖ Le verdissement de l'économie
- ❖ L'amélioration de la compétitivité des entreprises
- ❖ Le soutien aux plus fragiles

Pour les collectivités, la LF :

- ❖ Instaure une réduction de 10 Mds€ de la fiscalité locale dite « économique » ou « de production » visant à redresser la compétitivité des entreprises françaises
- ❖ Se caractérise par une stabilité des dotations
- ❖ Reste évasive concernant le soutien que l'exécutif compte apporter aux collectivités locales pour 2021 afin de faire face aux effets de la crise sanitaire

1.1 Propos introductifs

Trois objectifs

Verdissement de l'économie

Amélioration de la compétitivité des entreprises

Soutien aux plus fragiles

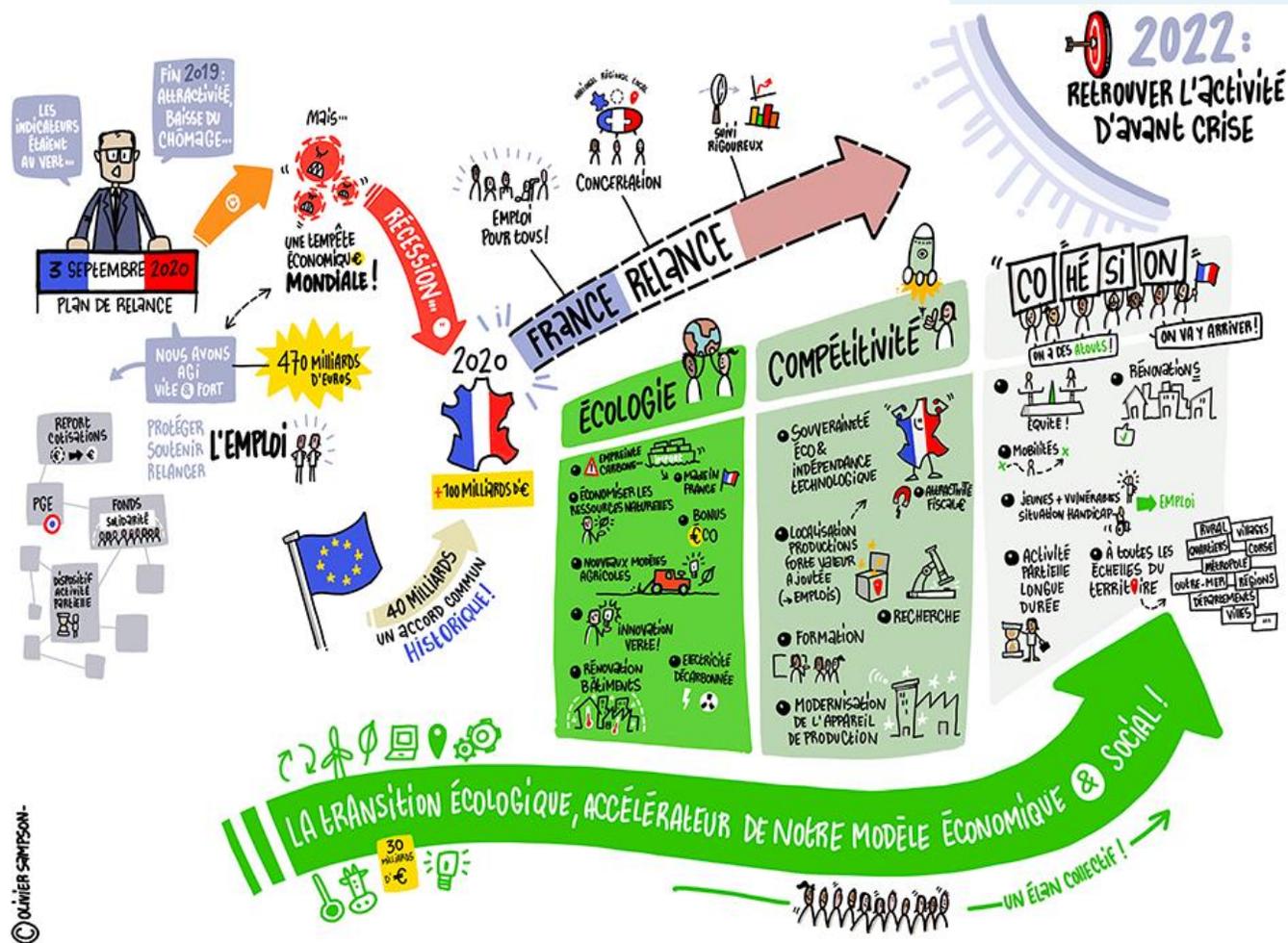
Le PLF pour les collectivités

Instauration de 10 Mds€ de la fiscalité locale dite « économique » ou « de production visant à redresser la compétitivité des entreprises françaises

Se caractérise par une stabilité des dotations

Reste évasif concernant le soutien de l'exécutif pour faire face aux effets de la crise sanitaire

lundi 22 février 2021



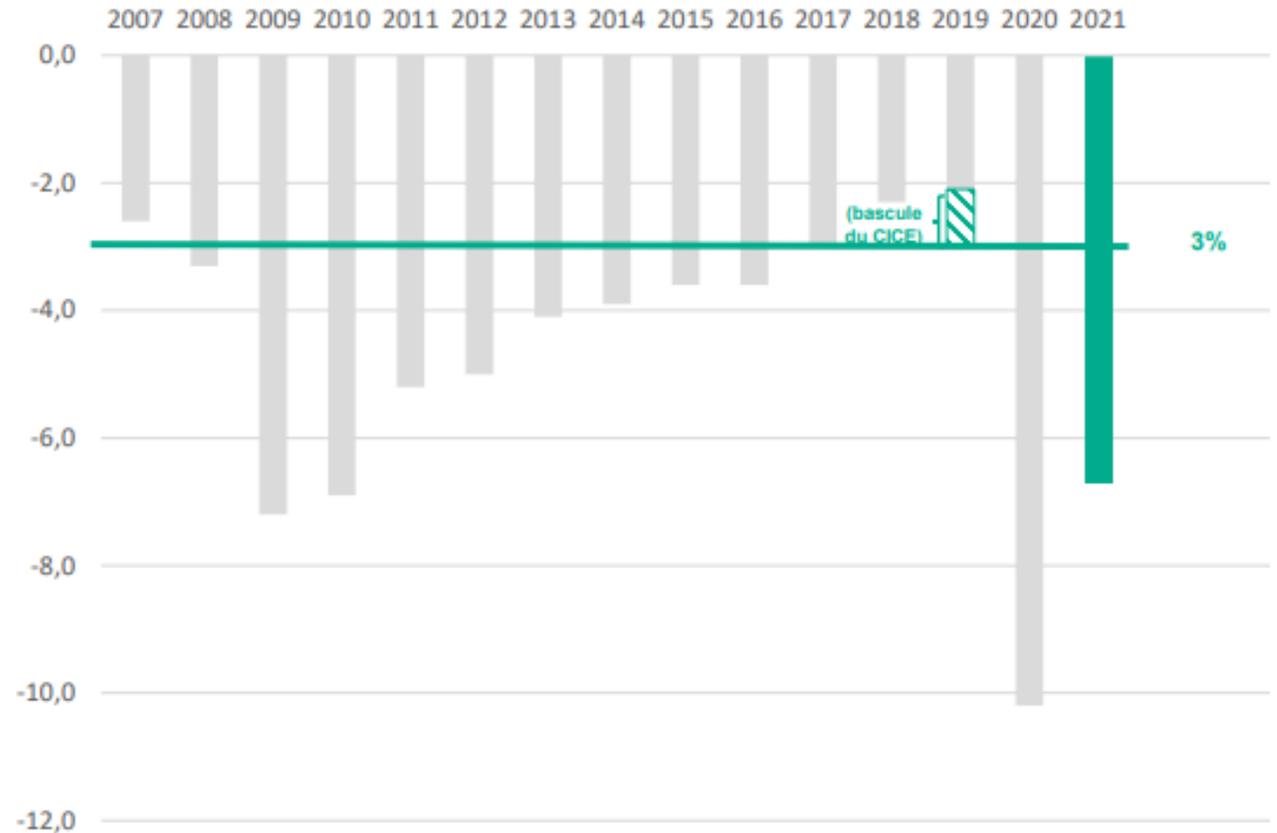
1.2 La trajectoire des finances publiques

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, à la fois sous l'effet de la **dégradation de l'environnement macroéconomique** et des **mesures de soutien d'ampleur**.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du **plan de relance**, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

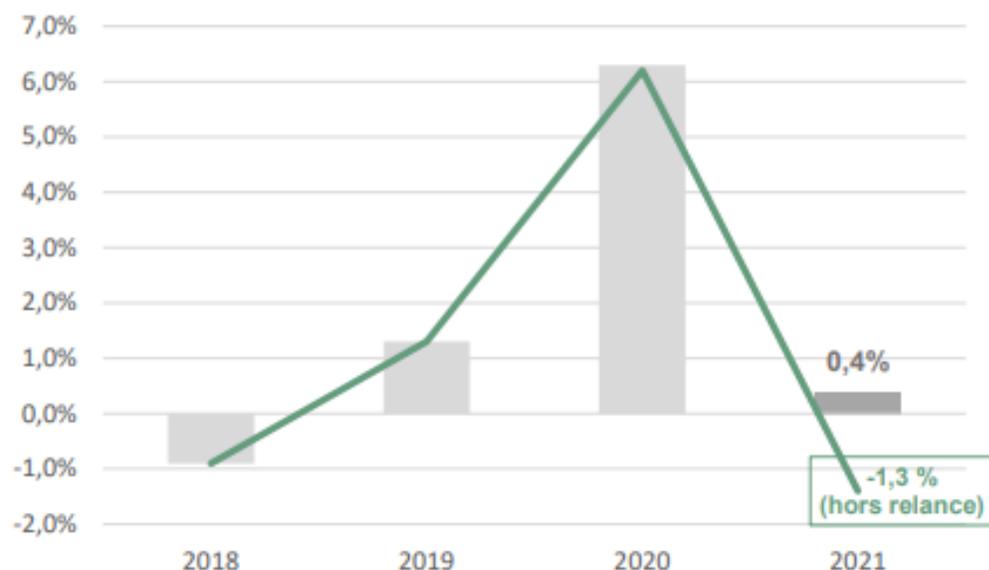
En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7% du PIB contre 10,2% du PIB en 2020.

Evolution du solde public (en % de PIB)



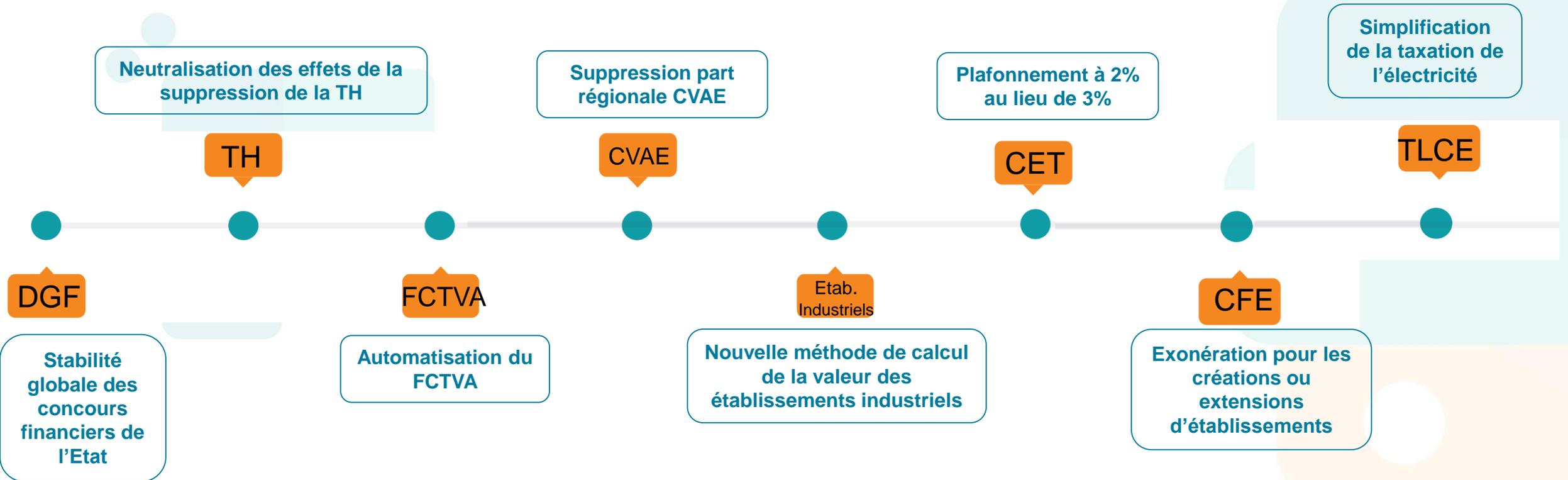
1.2 La trajectoire des finances publiques

Croissance en volume de la dépense publique (hors crédits d'impôts)



Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

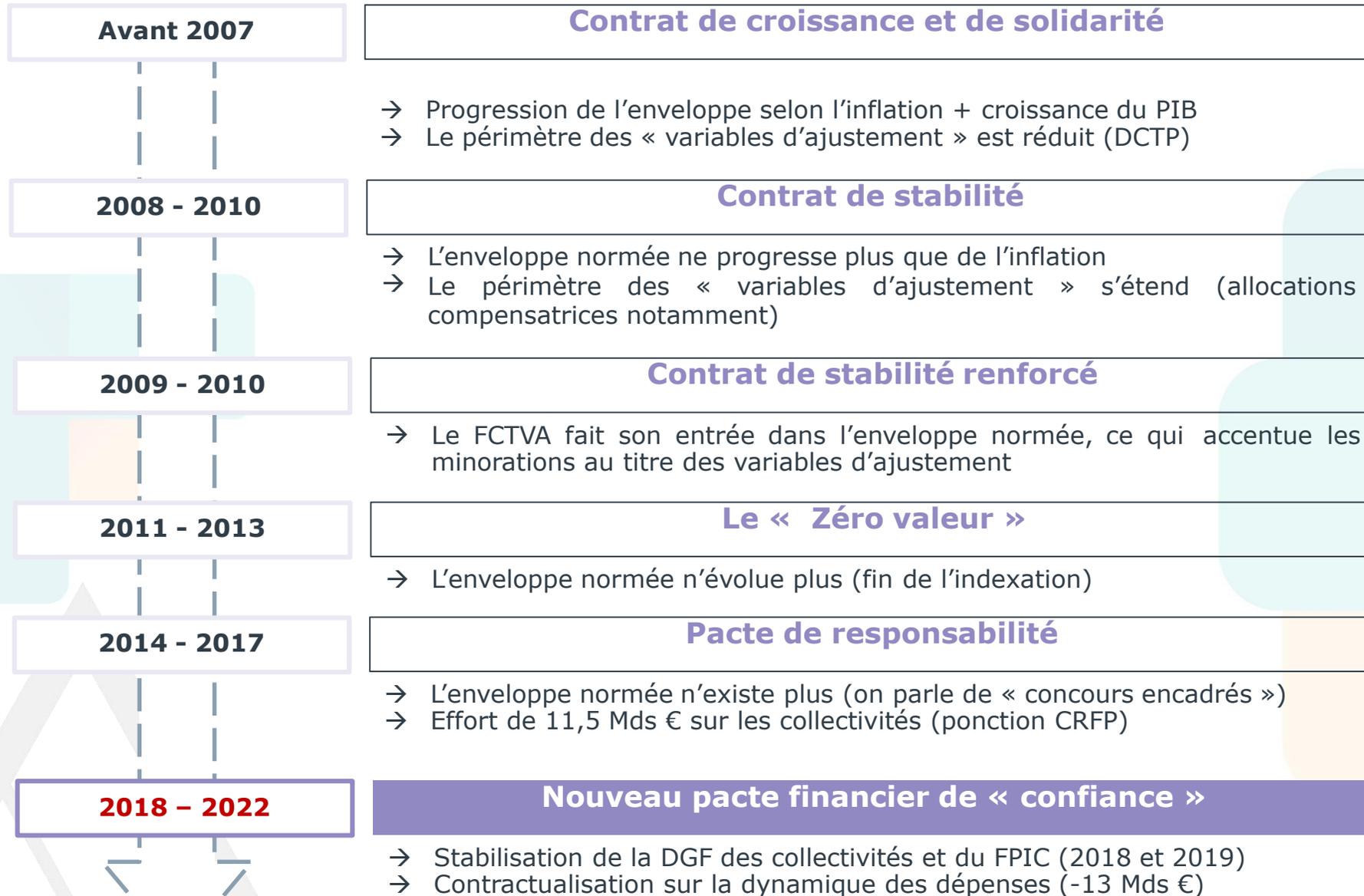
1.3 Les réformes de la LF 2021



II – Les dispositions financières de la LF 2021

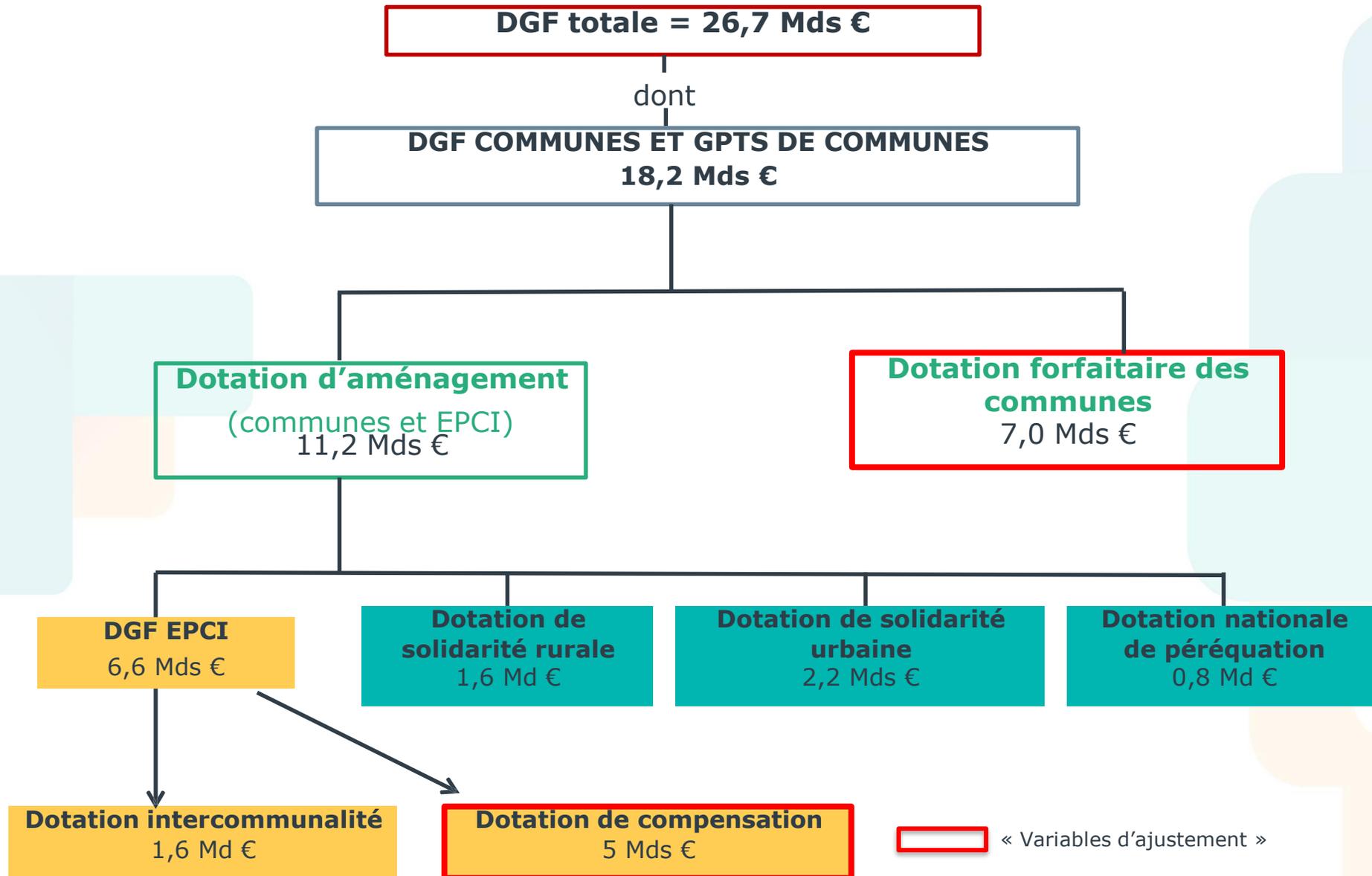
2.1 Les Concours financiers de l'Etat

Rappel de l'évolution des dotations : une succession de contrats



2.1 Les Concours financiers de l'Etat

La DGF du bloc communal dans la LF 2021



2.1 Les Concours financiers de l'Etat

❖ Gel de l'enveloppe globale de la DGF en 2021

- ❑ Pour la 4^{ème} année consécutive, le montant total de la DGF est gelé
- ❑ La LF 2021 prévoit un montant de DGF à **26,7 milliards d'euros**
- ❑ La stabilisation de la DGF correspond en réalité à un gel de ressources et à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal

❖ Poursuite des variations individuelles de DGF

- ❑ Toutefois, comme lors des années précédentes, la LF propose de financer en interne la totalité des besoins constatés au sein de la DGF par des écrêtements effectués sur les communes et les EPCI
- ❑ Par conséquent, ces redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront, comme en 2020, par des variations de DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et des EPCI
- ❑ La LF prévoit que les écrêtements sur les communes et les EPCI financeront la hausse de la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€)

2.2 Les variables d'ajustements

Impacts de l'écrêtement :

- ❖ Pour les communes, l'écrêtement s'applique à plus de la moitié d'entre elles
- ❖ Il explique le nombre très important de communes qui continuent à voir leur dotation diminuer malgré l'arrêt des baisses des dotations :
 - baisse de la DGF forfaitaire pour 2/3 des communes

Ecrêtement

pour les communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, avec un plafond de 1 % de leurs recettes réelles de fonctionnement n-2

2.3 La neutralisation de la suppression de la TH

Rappel

❑ Pourquoi la suppression de la TH ?

- ❖ Un impôt local décrié pour son injustice
- ❖ Une promesse d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages
- ❖ Une proposition élargie à tous les foyers pour assurer l'équité entre contribuables

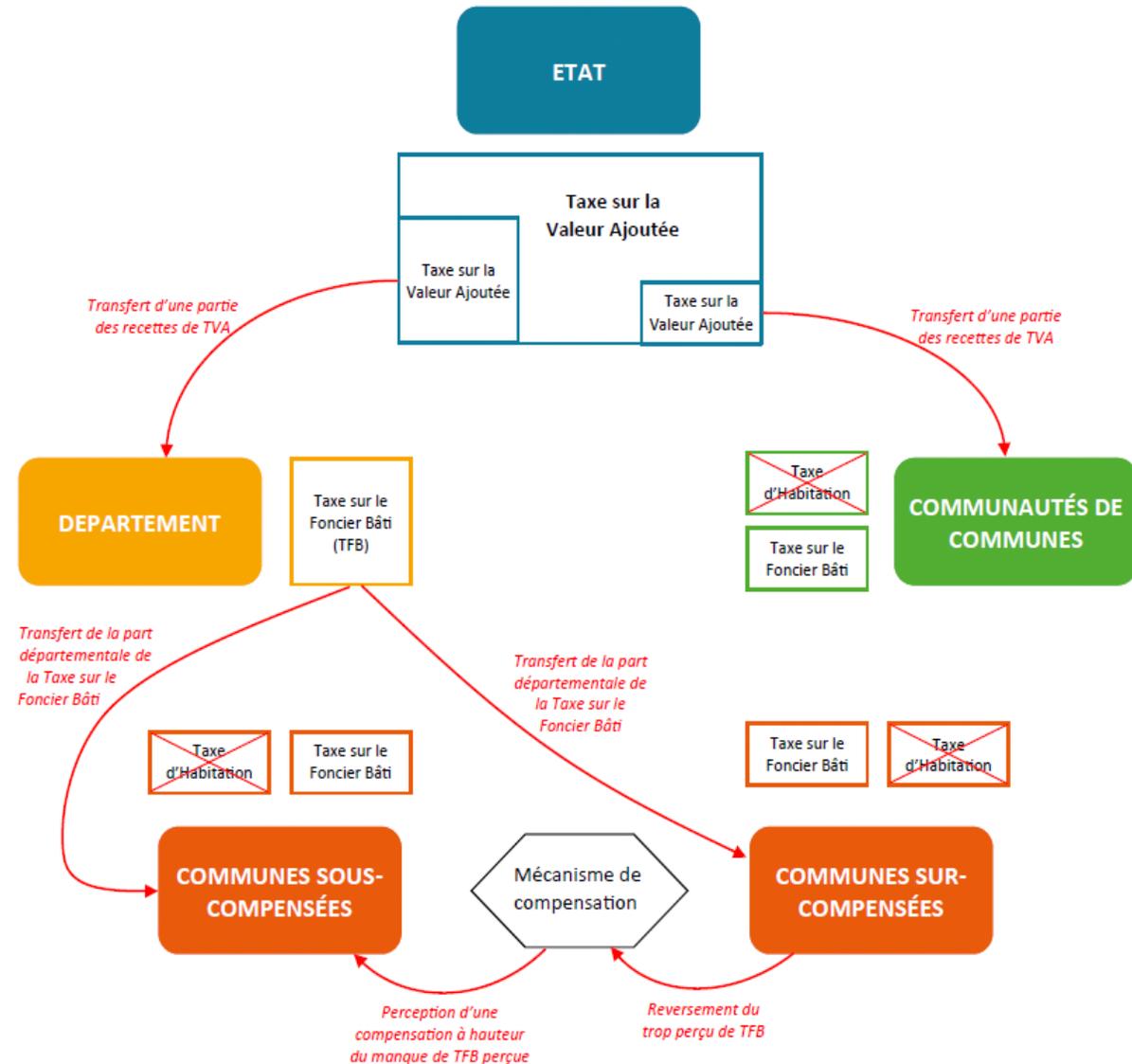
❑ Le périmètre des ressources concernées

- ❖ Est supprimée : la taxe d'habitation sur les résidences principales
- ❖ Sont maintenues : une "taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" (THRS) y compris majoration, la THLV
- ❖ Les taxes adossées à la TH (TSE et GEMAPI) deviennent adossées à la THRS

❑ Une nouvelle répartition des ressources publiques

- ❖ Redescende de la TFB départementale aux seules Communes en 2021
- ❖ Attribution d'une fraction de TVA aux EPCI et aux Départements

❑ L'invention du « COefficient COorrecteur » pour neutraliser les écarts entre la valeur de la TFB départementale et de la part de TH supprimée



2.3 La neutralisation de la suppression de la TH

Les incidences de la suppression de la TH

- ❑ Sur la pression fiscale des taxes « annexes »

Incidence de la suppression de la TH sur le calcul des contributions fiscalisées et GEMAPI avec une répartition des financements qui devraient mécaniquement peser plus sur le contribuable propriétaire foncier ou entrepreneur

- ❑ Sur les règles de liens entre les taux

La TFB prend la place de la TH comme élément pivot vis-à-vis des autres taxes : perte de la liberté de variation de cette taxe qui sert à beaucoup de pactes financiers et fiscaux

- ❑ Sur les pactes financiers et fiscaux des ensembles intercommunaux

Obsolescence programmée et mise en place nécessaire de nouveaux pactes

- ❑ Sur les dispositifs de péréquation

Refonte nécessaire des critères de péréquation, notamment des potentiels financiers avec le risque de pénaliser les territoires avec de faibles potentiels fiscaux de TH

2.3 La neutralisation de la suppression de la TH

- ❑ La LF 2021 organise la neutralisation des effets de la suppression de la taxe d'habitation et de réduction de moitié des VL des établissements industriels sur les critères de répartition des dotations de péréquation.

« Les indicateurs financiers [potentiel fiscaux, financiers, effort fiscal, potentiel financier agrégé, effort fiscal agrégé] de chaque commune ou ensemble intercommunal sont, chacun, majorés ou minorés d'une fraction de correction visant à égaliser les variations de ces indicateurs liés »

- ❑ Les conditions précises de calcul ne sont pas détaillées par la LF. Dans le principe, les critères 2021 seront recalculés sur la base des dispositions de 2022. L'écart résultant de ce calcul sera intégré dans le calcul des critères 2022 pour neutraliser les impacts précités.

- ❑ La suppression progressive de ces ajustements est déjà prévue : *« En 2023, les indicateurs financiers [...] seront chacun majorés ou minorés du produit des fractions de correction [...] calculées en 2022 par un coefficient de 90%. En 2024, ce coefficient est égal à 80%, puis il diminue de 20 points par an au cours des quatre exercices suivants ».*

2.4 L'automatisation du FCTVA

Longtemps ajournée en raison des difficultés de mise en place et organisationnelle qu'elle suscite, l'automatisation du FCTVA fait sa réapparition dans la LF 2021. Elle remplacerait la déclaration manuelle faite par les collectivités.

- ❑ L'automatisation du fonds conduirait à utiliser la nomenclature comptable comme base d'éligibilité, et non plus la nature des dépenses. C'est donc une réelle simplification pour les collectivités
- ❑ Cette automatisation présente un coût :
 - ✓ De mise en œuvre estimée à 235 M€ selon les années du cycle électoral avec un surcoût moyen de 113 M€ par an
 - ✓ Pour les collectivités, payée par la réduction des attributions du FCTVA

2.5 La simplification de la taxation de l'électricité

- ❑ La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (acquittée par les fournisseurs d'électricité) représente 900 M€ pour le bloc communal (860 M€ pour les communes et 40 M€ pour les EPCI)
- ❑ La LF la revoit en profondeur, afin de simplifier le recouvrement et de procéder à une harmonisation des tarifs
- ❑ Réforme en **3 étapes** :
 - ✓ 1/1/2021 : alignement des dispositifs juridiques, notamment des tarifs
 - ✓ 1/1/2022 : la taxe départementale sur l'électricité deviendra une part départementale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
 - ✓ 1/1/2023 : une part communale sera instituée, en remplacement de la taxe communale
- ❑ Les collectivités et leurs groupements perdront leur pouvoir de modulation des tarifs de la taxe

III – Les dispositions fiscales de la LF 2021

3.1 La réduction des impôts de production

Pour stimuler la compétitivité des entreprises, la LF prévoit une diminution de 10 Mds€ des impôts dits de « production » sur l'année 2021. Cela se traduit par l'articulation des quatre mesures suivantes :

- ✓ La CVAE sera réduite de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt
- ✓ La méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers (CFE et TFPB) est réévaluée
- ✓ Le taux de plafonnement de la CET est abaissé de 3% à 2%, pour garantir que toutes les entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de la CVAE et de la CFE
- ✓ La mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissement

3.2 La suppression de moitié des taxes foncières des établissements industriels

- ❑ Selon la LF 2021, cette disposition concernera 32 000 entreprises
- ❑ Les économies pour les entreprises contribuables seront de l'ordre de 1.75 Mds€ pour la TF et 1.5 Mds€ pour la CFE
- ❑ Compensation : L'Etat versera, chaque année, une compensation égale à la perte de bases, résultant chaque année de la réduction de moitié des taux d'intérêt pour le calcul de la VLC
- ❑ Les taux de compensation de TFPB ou de CFE seront ceux de 2020

3.3 La nouvelle exonération de CET – Création et extension d'établissements

Les collectivités locales pourront **prolonger l'exonération de CFE** accordée en cas de création ou d'extension d'établissements.

Cette exonération est actuellement d'une durée d'un an. La collectivité locale compétente pourra accorder **3 années supplémentaires** d'exonération par voie de délibération.

Cette exonération sera transposable à la CVAE dû au titre de l'établissement concerné par l'exonération de CFE.

IV – La santé financière de la ville au 31/12/2020

Le Compte Administratif 2020 provisoire



Charges		CA 2020 prov	Produits		CA 2020 prov
Charges à caractère général	1 781 209		Produits des services	272 288	
Charges de personnel	4 600 189		Impôts et taxes	4 632 843	
Atténuation de produits	10 467		Dotations et participations	3 809 694	
Autres charges de gestion courante	1 192 007		Autres produits de gestion courante	77 856	
Charges financières	135 670		Atténuations de charges	47 910	
Charges exceptionnelles	13 954		Produits financiers	3	
Opérations d'ordre entre sections	229 843		Produits exceptionnels	145 942	
			Opérations d'ordre entre sections	8 256	
			Résultat fc 2019 reporté	1 031 643	
Charges de fonctionnement	7 963 339		Produits de fonctionnement	10 026 435	

soit un résultat de clôture en fct : **2 063 096**

Dépenses			CA 2020 prov	RAR	Recettes			CA 2020 prov	RAR
Emprunts et dettes	690 769				Dotations et réserves	256 000			
Immobilisations inc	13 027	114 638			Excédent de fct capitalisé	785 762			
Subventions d'équipement versées	100 000				Emprunts et dettes	1 101 400			
Immobilisations corp	1 095 011	1 486 163			Subventions	231 145	583 993		
Immobilisations en cours	393 852	56 807			Autres immobilisations financières	0			
Autres	9 156				Cessions	0			
Opérations d'ordre entre sections	8 256				Opérations d'ordre entre sections	229 843			
Opérations patrimoniales	21 929				Opérations patrimoniales	21 929			
Résultat d'investissement 2019 reporté	180 369				Résultat d'investissement 2019 reporté	0			
Dépenses d'investissement	2 512 369	1 657 608			Recettes d'investissement	2 626 079	583 993		

soit un résultat de clôture en invest : **113 710**

soit un résultat de clôture (CG) : **2 176 806**

soit un résultat de clôture (CA) : **1 103 191**

Tableau des grands équilibres 2014-2020 (en K€)

Budget principal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 Recettes courantes de fonctionnement	8 713	8 987	8 659	8 876	9 136	9 010	8 842
Fiscalité directe	3 242	3 336	3 265	3 324	3 567	3 668	3 709
Fiscalité indirecte	200	202	263	314	304	366	412
Fiscalité reversée	583	697	697	700	680	584	512
Dotations et subventions	3 890	3 926	3 811	3 863	3 962	3 944	3 810
Redevances et autres produits	798	826	623	675	623	448	398
2 Dépenses courantes de fonctionnement	7 640	7 841	7 849	8 054	8 125	7 811	7 584
Frais de personnel	4 531	4 791	4 702	4 830	4 830	4 579	4 600
Charges de gestion générale	1 855	1 897	2 042	2 177	2 191	2 121	1 781
Transferts et autres charges	1 254	1 153	1 105	1 047	1 104	1 111	1 202
3 = 1 - 2 Excédent brut de fonctionnement	1 073	1 146	810	822	1 011	1 199	1 258
4 Résultat financier	-213	-209	-205	-186	-166	-151	-136
5 Résultat exceptionnel	196	73	181	98	176	114	117
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	1 056	1 010	786	734	1 021	1 162	1 239
Taux d'épargne brute	12	11	9	8	11	13	14

Tableau des grands équilibres 2014-2020 (en K€)

Budget principal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	1 056	1 010	786	734	1 021	1 162	1 239
7 Recettes définitives d'investissement	409	1 287	1 641	1 320	571	508	502
Dotations	273	1 015	1 364	987	447	445	271
Subventions	136	211	275	332	123	61	231
Autres recettes	0	61	2	1	1	2	0
8 = 6 + 7 Financement propre disponible	1 465	2 297	2 427	2 054	1 592	1 670	1 741
9 Dépenses d'équipement	2 232	3 139	1 827	1 998	1 520	1 937	1 613
Acquisitions et travaux	2 195	3 103	1 826	1 806	1 323	1 699	1 602
Autres dépenses d'investissement	37	36	1	192	197	238	11
10 Remboursement du capital de la dette	641	649	668	662	640	688	691
11 = 6 - 10 CAF nette	415	361	118	72	381	474	548
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement	1 408	1 491	68	606	568	955	563
13 Emprunts nouveaux	1 300	1 100	0	750	0	1 389	1 101
14 Fonds de roulement au 1er janvier	2 169	2 061	1 670	1 602	1 746	1 178	1 612
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembre	2 061	1 670	1 601	1 745	1 178	1 612	2 177
16 Encours de dette au 1er janvier	5 553	6 212	6 663	5 995	6 083	5 443	6 144
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre	6 212	6 663	5 995	6 083	5 443	6 144	6 555
18 Capacité de désendettement (17/6)	6	7	8	8	5	5	5

Synthèse 2014 - 2020

- ❑ Déjà correct en 2014, le niveau d'autofinancement de la commune s'est amélioré sur la période d'étude
- ❑ Entre 2014 et 2019, les produits courants ont augmenté (+ 100 K€) que les charges de même nature ont baissé (- 100 K€), ce qui explique la hausse de l'EBF (+ 200 K€ entre 2014 et 2019)
- ❑ Le taux d'autofinancement 2020 atteint ainsi 14 %, un bon niveau : sur 100 € de produits, la commune en préserve 14 pour se désendetter et financer une partie des dépenses d'équipement
- ❑ Il convient également de souligner que l'exercice 2020 constitue une année exceptionnelle, compte tenu naturellement de la crise sanitaire (baisse des recettes, notamment des redevances liées à la fermeture des équipements lors des périodes de confinement et nouvelles dépenses : gel, masques...)
- ❑ Depuis 2018, la CAF nette demeure largement positive : entre **400 et 500 K€**

Synthèse 2014 - 2020

- ❑ Le niveau important d'épargne a permis à la commune de financer la totalité du besoin de financement
- ❑ En effet, sur la période, la ville a réalisé 14,3 M€ de dépenses d'équipement et perçu 6,3 M€ de recettes (FCTVA et subventions)
- ❑ Le Besoin de Financement est donc de 8 M€ et a été couvert à hauteur de 7 M€ par la CAF (88 %) et à hauteur d'1 M€ par l'endettement (12 %)
- ❑ Ce mode de financement est particulièrement sain
- ❑ Depuis 2018, la solvabilité (capacité de désendettement) se maintient à un niveau satisfaisant (5 ans)
- ❑ **Il convient cependant de préciser que le maintien de la bonne santé financière nécessite que l'évolution des charges soit maîtrisée ; tout dérapage budgétaire peut très rapidement dégrader les équilibres de la commune**
- ❑ Tout l'enjeu de la prospective sera donc d'analyser les équilibres financiers de la commune avec un PPI plus ambitieux et donc une **probable évolution de l'endettement**

BUDGET ANNEXE EAU

Charges	CA 2020 prov
Charges à caractère général	11 228
Charges de personnel	0
Atténuation de produits	0
Autres charges de gestion courante	0
Charges financières	46 362
Charges exceptionnelles	0
Opérations d'ordre entre sections	92 660

Produits	CA 2020 prov
Produits des services	0
Impôts et taxes	0
Dotations et participations	0
Autres produits de gestion courante	204 285
Atténuations de charges	0
Produits financiers	4 372
Produits exceptionnels	0
Opérations d'ordre entre sections	2 304
Résultat fc 2019 reporté	125 555

Charges de fonctionnement 150 250

Produits de fonctionnement 336 516

soit un résultat de clôture en fct :

186 266

Dépenses	CA 2020 prov	RAR
Emprunts et dettes	134 325	
Dépenses d'équipement	114 179	92 266
Subventions d'équipement versées	0	
Immobilisations corp	0	0
Immobilisations en cours	0	0
Autres	0	
Opérations d'ordre entre sections	2 304	
Opérations patrimoniales	0	
Résultat d'investissement 2019 reporté	1 788	

Recettes	CA 2020 prov	RAR
Dotations et réserves	0	
Excédent de fct capitalisé	102 175	
Emprunts et dettes	0	80 000,0
Subventions	3 204	0
Autres immobilisations financières	13 333	
Cessions	0	
Opérations d'ordre entre sections	92 660	
Opérations patrimoniales	0	
Résultat d'investissement 2019 reporté	0	

Dépenses d'investissement 252 596 92 266

Recettes d'investissement 211 372 80 000

soit un résultat de clôture en invest :

-41 224

soit un résultat de clôture (CG) :

145 042

soit un résultat de clôture (CA) :

132 776

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Charges	CA 2020 prov
Charges à caractère général	2 702
Charges de personnel	0
Atténuation de produits	0
Autres charges de gestion courante	484
Charges financières	47 738
Charges exceptionnelles	0
Opérations d'ordre entre sections	102 808

Produits	CA 2020 prov
Produits des services	985
Impôts et taxes	0
Dotations et participations	0
Autres produits de gestion courante	204 895
Atténuations de charges	0
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
Opérations d'ordre entre sections	10 527
Résultat fc 2019 reporté	209 016

Charges de fonctionnement 153 732

Produits de fonctionnement 425 423

soit un résultat de clôture en fct :

271 691

Dépenses	CA 2020 prov	RAR
Emprunts et dettes	131 513	
Dépenses d'équipement	67 974	467 149
Subventions d'équipement versées	0	
Immobilisations corp	0	0
Immobilisations en cours	0	0
Autres	0	
Opérations d'ordre entre sections	10 527	
Opérations patrimoniales	0	
Résultat d'investissement 2019 reporté	0	

Recettes	CA 2020 prov	RAR
Dotations et réserves	28 243	
Excédent de fct capitalisé	0	
Emprunts et dettes	0	176 700,0
Subventions	0	0
Autres immobilisations financières	0	
Cessions	0	
Opérations d'ordre entre sections	102 808	
Opérations patrimoniales	0	
Résultat d'investissement 2019 reporté	216 048	

Dépenses d'investissement 210 014 467 149

Recettes d'investissement 347 099 176 700

soit un résultat de clôture en invest :

137 085

soit un résultat de clôture (CG) :

408 776

soit un résultat de clôture (CA) :

118 327

V – La prospective 2021-2026

5.1 – Repères légaux et définition

❑ Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif
- la commune doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres

❑ Définition de la stratégie financière de la commune à horizon 2026 :

- maintenir le taux d'épargne à **10 %**
- épargne nette **positive, avec un minimum fixé à 500 K€**
- conserver une capacité de désendettement satisfaisante (endettement/CAF) inférieure ou égale à **8 ans**

❑ Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- ✓ réduction des charges de fonctionnement
- ✓ variation du programme d'investissement
- ✓ cessions foncières (à valider par les Elus)
- ✓ cumul de ces 3 leviers



5.2 – Scénario étudié

□ 2 scénarios étudiés et présentés :

➤ Scénario 1 « Au fil de l'eau »

Ce scénario est construit à taux fiscaux stables

Il consiste à déterminer l'effort d'équipement de la commune

Evolution maîtrisée des charges de gestion

Taux de subvention retenu : 10 %, par prudence (ce taux pourrait être supérieur si un travail spécifique est engagé sur ce point)

➤ Scénario 2 « PPI + ambitieux »

Ce scénario est également construit à taux fiscaux stables

5.3 – Présentation de la simulation

- ❑ Des hypothèses bâties en lien et validées par la commune, reposant sur des données exogènes et endogènes :
 - Hypothèses prospectives pour la commune dans sa configuration actuelle (continuation des actions, pas de nouvelles compétences transférées à la CC, etc...)
 - Travaux sur les hypothèses avec intégration de certaines évolutions de charges et de produits
- ❑ Avertissement : ces hypothèses sont soumises à de nombreux aléas :
 - conjoncture nationale
 - Crise sanitaire Covid-19 (nouvelle « vague » ?)
 - prochaines Lois de Finances
 - politique de l'Etat des autres financeurs, etc...
 - les projections relatives à la DGF sont donc prévisionnelles (les prospectives devront donc être mises à jour au fur et à mesure du vote des prochaines Lois de Finances)
- ❑ Remarque : Les dispositions relatives à la LF 2021 sont intégrées

5.3.1 – Présentation de la simulation 1 « Fil de l'eau »- Charges

❑ Evolution moyenne des charges de gestion :

- charges à caractère général : 2 097 K€ en 2021 puis + 1,5 %/an
- charges de personnel : 4 715 K€ en 2021 puis + 1,5 %/an : ce taux correspond à l'évolution moyenne du GVT et des possibles augmentations des valeurs de points de la Fonction Publique Territoriale
- charges de gestion courante (contingents et subventions) : 1 197 K€ en 2021 puis + 1,5 %/an

❑ Charges financières :

- introduction de l'état d'extinction de la commune au 1/1/2021, à savoir :

2021 : 126 K€	2022 : 109 K€
2023 : 93 K€	2024 : 81 K€
2025 : 73 K€	2026 : 64 K€

- les emprunts contractés par la commune à partir de 2020 sont projetés sur une durée de 20 ans au taux moyen de 1,5 % (échéances constantes)

❑ Charges exceptionnelles : enveloppe de 10 K€ par an

❑ Dotations aux amortissements : DAP supplémentaires en n = 2% des dépenses d'équipement de n-1

5.3.1 – Présentation de la simulation 1 « Fil de l'eau » - Charges

❑ Récapitulatif des charges de gestion courante

<i>ANALYSE PROSPECTIVE (K€) HYPOTHESE 1 Au Fil de l'Eau</i>	CA19	CA20	CA21 prov	CA22 prov	CA23 prov	CA24 prov	CA25 prov	CA26 prov
A CHARGES DE GESTION COURANTE	7 811	7 584	8 019	8 140	8 262	8 385	8 511	8 638
011 : Charges à caractère général	2 121	1 781	2 097	2 128	2 160	2 193	2 226	2 259
012 : Charges de personnel	4 579	4 600	4 715	4 786	4 858	4 930	5 004	5 079
65 : Autres charges de gestion courante	1 106	1 192	1 197	1 215	1 233	1 252	1 270	1 290
014 : Prélèvement loi SRU/ FPIC	5	10	10	10	10	10	10	10

5.3.2 – Présentation de la simulation 1 « Fil de l'eau » - Produits

☐ Fiscalité directe :

➤ Bases « ménages » :

FB : + 1,5 % par an (y compris revalorisation forfaitaire), conformément à l'évolution constatée dans le dossier rétrospectif

FNB : stables

➤ Maintien des taux « fonciers » au niveau de 2020

➤ Remarque : le taux de TH est « gelé » en 2020 (suppression progressive de la TH)

Projections Taux constants	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Bases TH	8 574 000	8 919 000	9 097 380						
Hyp Bases RP	8 574 000	8 919 000	9 097 380	0	0	0	0	0	0
80% dégrévés	6 859 200	7 135 200	7 277 904	0	0	0	0	0	0
20%	1 714 800	1 783 800	1 819 476	0	0	0	0	0	0
Hyp Bases RS +2%/an	0								
Taux TH RP	20,39	20,39	20,39						
Taux TH RP pris en compte (2017)	19,42	19,42	19,42						
Taux TH RS	20,39	20,39	20,39	20,39	20,39	20,39	20,39	20,39	20,39
Produit TH (RP) 80 % payé	979 014	509 204	0	0	0	0	0	0	0
Produit TH (RP) 80 % dégrévé	399 617	900 676	1 413 369	0	0	0	0	0	0
Produit TH (RP) 20 %	349 648	363 717	370 991	0	0	0	0	0	0
Produit TH (RS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bases FB +1,2%/an	6 679 000	6 847 000	6 983 940	7 067 747	7 152 560	7 238 391	7 325 252	7 413 155	7 502 113
Taux FB	25,90%	25,90%	25,90%	43,14%	43,14%	43,14%	43,14%	43,14%	43,14%
Produit FB	1 729 861	1 773 373	1 808 840	3 049 026	3 085 614	3 122 642	3 160 114	3 198 035	3 236 411
Bases FNB Stables	63 000	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000
Taux FNB	98,01%	98,01%	98,01%	98,01%	98,01%	98,01%	98,01%	98,01%	98,01%
Produit FNB	61 746	62 726	62 726	62 726	62 726	62 726	62 726	62 726	62 726
Projection Coefficient Correcteur (CoCo)				1,271					
A				1 204 031					
B				2 021 711					
				Sous-comp					
Produit fiscal notifié	3 519 886	3 609 696	3 655 927	3 939 245	3 985 763	4 032 839	4 080 481	4 128 694	4 177 485
Rôles supp	46 585	58 675	53 531	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Produit fiscal CA	3 566 471	3 668 371	3 709 458	3 989 245	4 035 763	4 082 839	4 130 481	4 178 694	4 227 485

Le taux du FB du département est transféré à la commune -> la ressource de FB ainsi transférée (1,2 M€) est < au produit TH « perdu » (2 M€) -> Le CoCo est donc supérieur à 1

5.3.2– Présentation de la simulation 1 « Fil de l'eau » - Produits

❑ Fiscalité reversée :

- attribution de compensation : le montant de l'AC est figé dans la simulation à 350 K€
Cette dotation est invariable dans le temps, sauf nouveaux transferts de compétences
- FNGIR : stable à 50 K€
- FPIC : stable à 120 K€

❑ Fiscalité indirecte :

- Droits de mutation : 380 K€ par an (hypothèse prudente)

❑ Autres produits courants :

- produits des services : Niveau de 2019 en 2021 puis + 1,5 %/an
- produits de gestion courante : + 1 % par an
- remboursements sur rémunérations du personnel : 50 K€ par an

❑ Dotations et subventions :

- Population : stable
- DGF : évolution de + 1 % par an (dotations de péréquation)
- Subventions : 504 K€ en 2021, stables ensuite (la commune perd en 2021 la compensation TH, soit 255 K€, mais celle-ci est intégrée dans le calcul du CoCo -> opération neutre budgétairement)

5.3.2– Présentation de la simulation 1 « Fil de l'eau » - Produits

☐ Produits exceptionnels :

➤ enveloppe de 110 K€ par an

➤ **Remarque** : les cessions sont intégrées en recettes d'investissement

5.3.3– Présentation de la simulation 1 « Fil de l'eau » – Dépenses d'invest

❑ Capital remboursé :

➤ introduction de l'état d'extinction de la commune au 1/1/2021, à savoir :

2021 : 656 K€	2022 : 578 K€
2023 : 478 K€	2024 : 400 K€
2025 : 379 K€	2026 : 375 K€

❑ **Dépenses d'équipement** : Variable d'ajustement, déterminée de façon à respecter les contraintes de la stratégie financière

5.3.4 – Présentation de la simulation 1 « Fil de l'eau » – Recettes d'invest

❑ FCTVA :

- les dépenses d'équipement sont éligibles au FCTVA
- décalage de 2 ans (la commune n'est plus éligible au Plan de relance)
- projection : 90 % des dépenses d'équipement n-1 x 16,404 %

❑ Taxe d'aménagement : 100 K€ par an

❑ Subventions :

- Il est proposé de retenir un taux de subvention prudent de **10 %**

❑ Cessions :

- Pas de cessions (par prudence)
- Si la commune était amenée à céder du patrimoine, alors la recette permettrait :
 - soit de financer à due concurrence des programmes d'investissement supplémentaires
 - soit de diminuer à due concurrence le volume d'emprunt nouveau à contracter

❑ Emprunts d'équilibre :

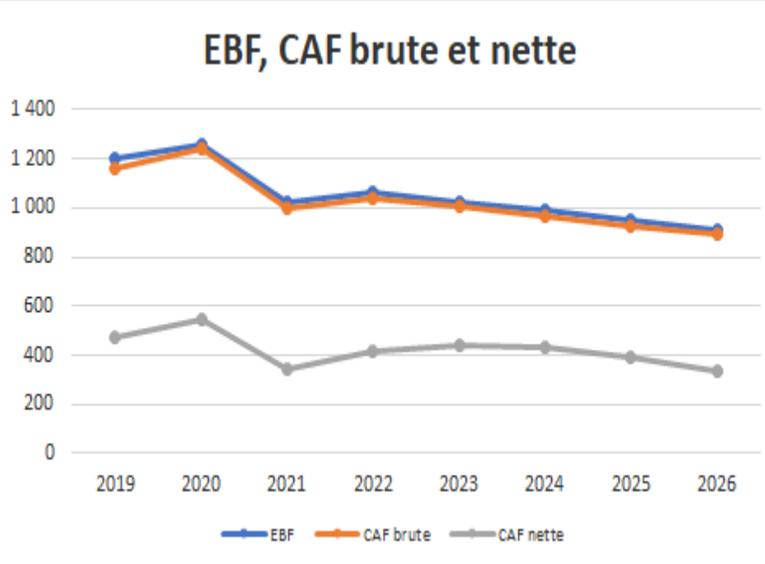
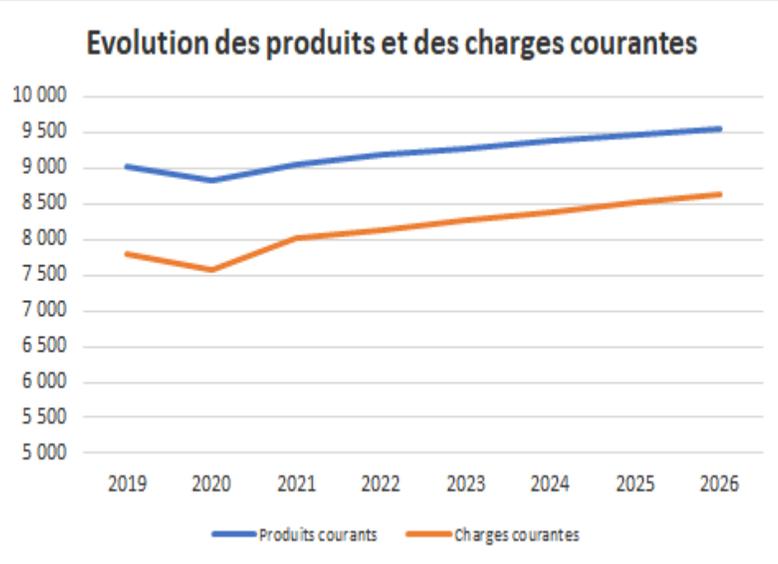
- l'emprunt équilibre chaque année les CA prévisionnels : Fonds de roulement = 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement, soit **2 M€**

5.4 – Résultat et analyse de la simulation 1 « au Fil de l'eau »



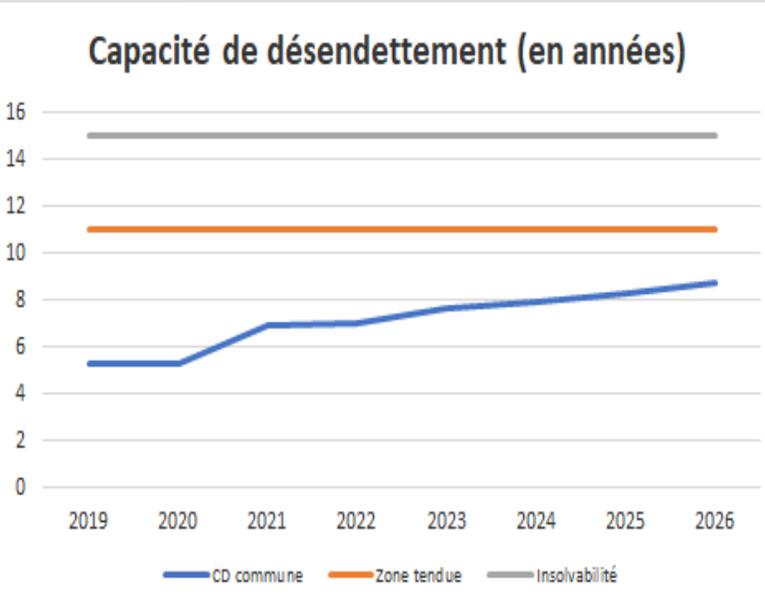
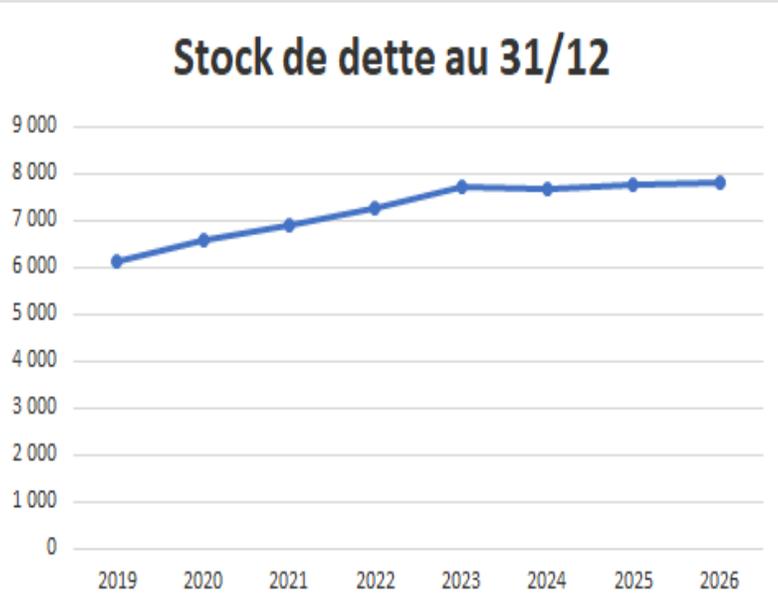
Chaîne de l'épargne (2019-2026)

- Les produits courants augmentent de 540 K€, alors que les charges progressent de 830 K€
- **Usure de l'EBF**
- Le taux d'autofinancement reste néanmoins acceptable (**9 %**)
- La CAF est stable et demeure positive (330 K€ en 2026)



Effort d'équipement :

- 10,5 M€ sur la période 2021-2026
- Soit **1,8 M€ en moyenne par an**



Dette et solvabilité

- L'endettement augmente, passant de 6,1 M€ en 2019 à 7,8 M€ en 2026)
- 4,7 M€ d'emprunts nouveaux contractés sur la période 2021-2026
- La capacité de désendettement reste à un niveau correct : **9 ans**, soit bien en deçà du seuil jugé préoccupant par la DCP

Tableau des grands équilibres 2019-2026 (en K€)

Budget principal	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 Recettes courantes de fonctionnement	9 010	8 842	9 045	9 202	9 288	9 375	9 463	9 552
Fiscalité directe	3 668	3 709	3 989	4 036	4 083	4 130	4 179	4 227
Fiscalité indirecte	366	412	387	387	387	387	387	387
Fiscalité reversée	584	512	512	512	512	512	512	512
Dotations et subventions	3 944	3 810	3 773	3 806	3 839	3 872	3 906	3 940
Redevances et autres produits	448	398	383	461	467	473	479	485
2 Dépenses courantes de fonctionnement	7 811	7 584	8 019	8 140	8 262	8 385	8 511	8 638
Frais de personnel	4 579	4 600	4 715	4 786	4 858	4 930	5 004	5 079
Charges de gestion générale	2 121	1 781	2 097	2 128	2 160	2 193	2 226	2 259
Transferts et autres charges	1 111	1 202	1 207	1 225	1 244	1 262	1 281	1 300
3 = 1 - 2 Excédent brut de fonctionnement	1 199	1 258	1 025	1 062	1 026	989	952	913
4 Résultat financier	-151	-136	-126	-124	-122	-124	-122	-119
5 Résultat exceptionnel	114	117	100	100	100	100	100	100
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	1 162	1 239	999	1 038	1 004	965	930	894
Taux d'épargne brute	13	14	11	11	11	10	10	9

Tableau des grands équilibres 2019-2026 (en K€)

Budget principal	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	1 162	1 239	999	1 038	1 004	965	930	894
7 Recettes définitives d'investissement	508	502	551	536	595	545	545	471
Dotations	445	271	351	336	395	395	395	321
Subventions	61	231	200	200	200	150	150	150
Autres recettes	2	0	0	0	0	0	0	0
8 = 6 + 7 Financement propre disponible	1 670	1 741	1 550	1 575	1 599	1 511	1 475	1 365
9 Dépenses d'équipement	1 937	1 613	2 000	2 000	2 000	1 500	1 500	1 500
Acquisitions et travaux	1 699	1 602	2 000	2 000	2 000	1 500	1 500	1 500
Autres dépenses d'investissement	238	11	0	0	0	0	0	0
10 Remboursement du capital de la dette	688	691	656	621	565	532	534	559
11 = 6 - 10 CAF nette	474	548	343	417	439	434	396	335
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement	955	563	1 106	1 047	966	521	559	693
13 Emprunts nouveaux	1 389	1 101	1 000	1 000	1 000	500	600	600
14 Fonds de roulement au 1er janvier	1 178	1 612	2 177	2 071	2 025	2 059	2 038	2 079
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembre	1 612	2 177	2 071	2 025	2 059	2 038	2 079	1 986
16 Encours de dette au 1er janvier	5 443	6 144	6 555	6 899	7 277	7 712	7 681	7 746
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre	6 144	6 555	6 899	7 277	7 712	7 681	7 746	7 788
18 Capacité de désendettement (17/6)	5	5	7	7	8	8	8	9

5.4 – Les enseignements de la simulation 1 « au Fil de l'Eau »

- ❑ **La simulation 1 est financièrement soutenable**
 - en effet, sur la période d'étude, les indicateurs financiers sont **respectés**
 - le taux d'autofinancement (9 %) est très proche de l'objectif fixé (10 %)
 - l'épargne nette est positive : entre 300 et 400 K€
 - La solvabilité est acceptable (9 ans)

- ❑ **L'effort d'équipement (brut) est basé sur 10,5 M€ sur la période 2021-2026**

- ❑ **L'effort d'équipement net est donc de :**
 - 10,5 M€ - 1 M€ de subventions = **9,5 M€**

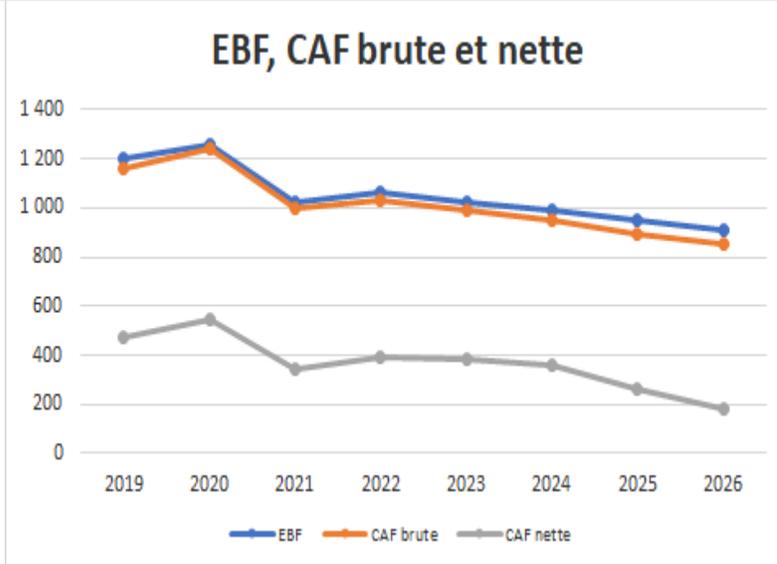
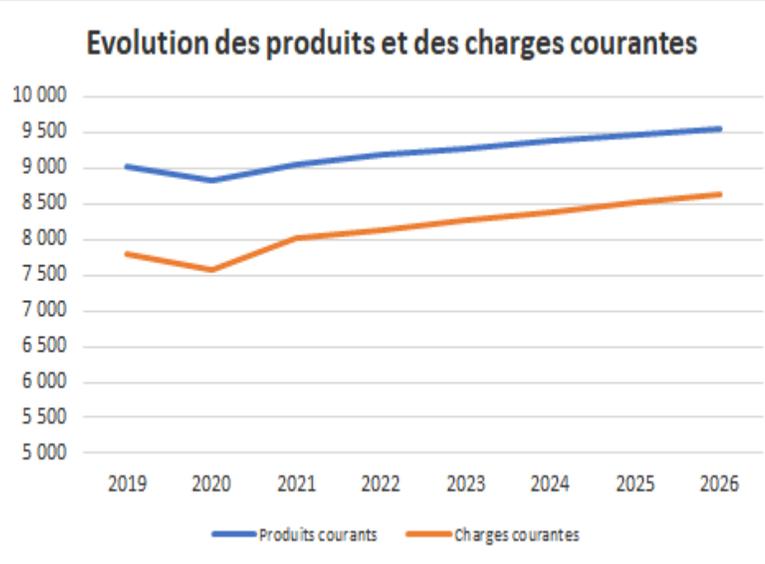
- ❑ **Il convient cependant de préciser que :**
 - cette projection est basée sur une évolution **très rigoureuse** des charges de gestion : **+ 1,5 % par an entre 2021 et 2026**

5.5 – Résultat et analyse de la simulation 2 « PPI + ambitieux »



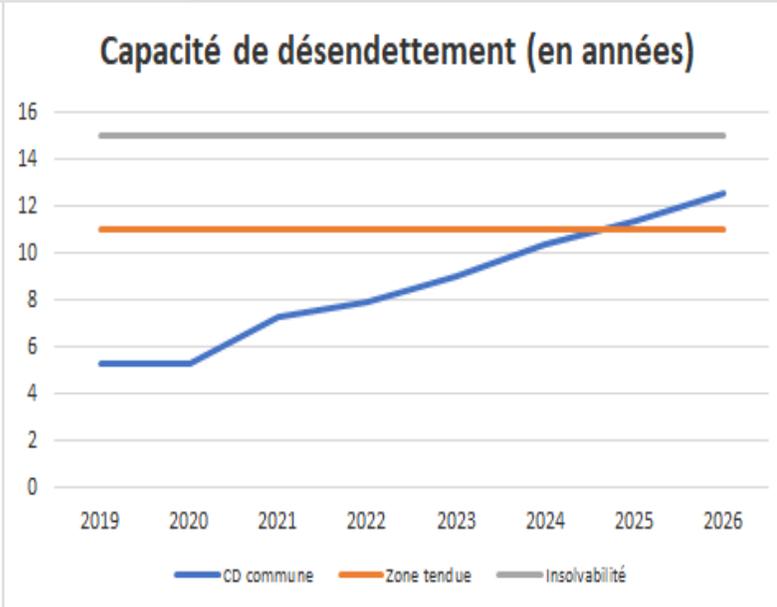
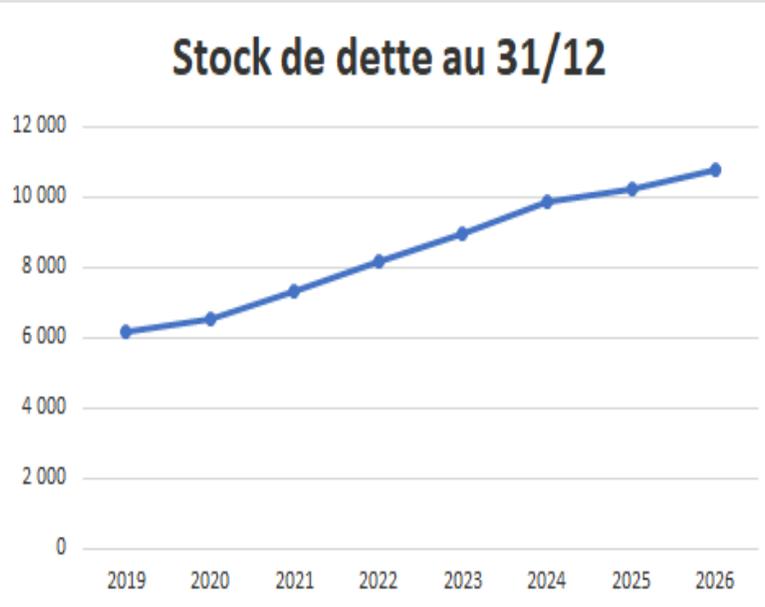
Chaîne de l'épargne (2019-2026)

- Les produits courants augmentent de 540 K€, alors que les charges progressent de 830 K€
- **Usure de l'EBF**
- Le taux d'autofinancement reste néanmoins acceptable (**9 %**)
- La CAF est stable et demeure positive (330 K€ en 2026)



Effort d'équipement :

- 14 M€ sur la période 2021-2026
- Soit **2,3 M€ en moyenne par an**



Dette et solvabilité

- L'endettement augmente fortement, passant de 6,1 M€ en 2019 à 10,8 M€ en 2026)
- 8 M€ d'emprunts nouveaux contractés sur la période 2021-2026
- La capacité de désendettement se dégrade et serait en fin de mandat dans une zone trop tendue (13 ans)

Tableau des grands équilibres 2019-2026 (en K€)

Budget principal	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 Recettes courantes de fonctionnement	9 010	8 842	9 045	9 202	9 288	9 375	9 463	9 552
Fiscalité directe	3 668	3 709	3 989	4 036	4 083	4 130	4 179	4 227
Fiscalité indirecte	366	412	387	387	387	387	387	387
Fiscalité reversée	584	512	512	512	512	512	512	512
Dotations et subventions	3 944	3 810	3 773	3 806	3 839	3 872	3 906	3 940
Redevances et autres produits	448	398	383	461	467	473	479	485
2 Dépenses courantes de fonctionnement	7 811	7 584	8 019	8 140	8 262	8 385	8 511	8 638
Frais de personnel	4 579	4 600	4 715	4 786	4 858	4 930	5 004	5 079
Charges de gestion générale	2 121	1 781	2 097	2 128	2 160	2 193	2 226	2 259
Transferts et autres charges	1 111	1 202	1 207	1 225	1 244	1 262	1 281	1 300
3 = 1 - 2 Excédent brut de fonctionnement	1 199	1 258	1 025	1 062	1 026	989	952	913
4 Résultat financier	-151	-136	-126	-130	-136	-143	-154	-157
5 Résultat exceptionnel	114	117	100	100	100	100	100	100
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	1 162	1 239	999	1 032	991	947	897	857
Taux d'épargne brute	13	14	11	11	11	10	9	9

Tableau des grands équilibres 2019-2026 (en K€)

Budget principal	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	1 162	1 239	999	1 032	991	947	897	857
7 Recettes définitives d'investissement	508	502	601	586	719	719	669	669
Dotations	445	271	351	336	469	469	469	469
Subventions	61	231	250	250	250	250	200	200
Autres recettes	2	0	0	0	0	0	0	0
8 = 6 + 7 Financement propre disponible	1 670	1 741	1 600	1 619	1 710	1 666	1 566	1 526
9 Dépenses d'équipement	1 937	1 613	2 500	2 500	2 500	2 500	2 000	2 000
Acquisitions et travaux	1 699	1 602	2 500	2 500	2 500	2 500	2 000	2 000
Autres dépenses d'investissement	238	11	0	0	0	0	0	0
10 Remboursement du capital de la dette	688	691	656	639	604	589	635	679
11 = 6 - 10 CAF nette	474	548	343	394	386	358	262	178
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement	955	563	1 556	1 520	1 395	1 423	1 069	1 153
13 Emprunts nouveaux	1 389	1 101	1 400	1 500	1 400	1 500	1 000	1 200
14 Fonds de roulement au 1er janvier	1 178	1 612	2 177	2 021	2 001	2 007	2 084	2 015
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembre	1 612	2 177	2 021	2 001	2 007	2 084	2 015	2 062
16 Encours de dette au 1er janvier	5 443	6 144	6 555	7 299	8 160	8 956	9 867	10 232
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre	6 144	6 555	7 299	8 160	8 956	9 867	10 232	10 753
18 Capacité de désendettement (17/6)	5	5	7	8	9	10	11	13

5.5 – Les enseignements de la simulation 2 « PPI + ambitieux »

- ❑ **La simulation 2 reste légalement envisageable**
 - l'épargne nette est positive : 200 K€
- ❑ **L'effort d'équipement (brut) est basé sur 14 M€ sur la période 2021-2026**
- ❑ **L'effort d'équipement net est donc de :**
 - 14 M€ - 1,4 M€ de subventions = **12,6 M€**
- ❑ **Cependant, l'évolution de l'endettement serait trop élevée...**
 - + 60 % sur le mandat
- ❑ **Entrainant une nette dégradation de la solvabilité de la commune**
 - 13 ans en fin de mandat, soit un seuil supérieur aux normes dictées par les organes de contrôle

5.5 – Synthèse des simulations

Simulation 1

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes courantes de fonctionnement	9010	8842	9045	9202	9288	9375	9463	9552
Dépenses courantes de fonctionnement	7811	7584	8019	8140	8262	8385	8511	8638
CAF brute	1162	1239	999	1038	1004	965	930	894
Recettes définitives d'investissement	508	502	551	536	595	545	545	471
Dépenses d'Équipement	1937	1613	2000	2000	2000	1500	1500	1500
CAF nette	474	548	343	417	439	434	396	335
Capacité de désendettement	5	5	7	7	8	8	8	9

Simulation 2

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes courantes de fonctionnement	9010	8842	9045	9202	9288	9375	9463	9552
Dépenses courantes de fonctionnement	7811	7584	8019	8140	8262	8385	8511	8638
CAF brute	1162	1239	999	1032	991	947	897	857
Recettes définitives d'investissement	508	502	601	586	719	719	669	669
Dépenses d'Équipement	1937	1613	2500	2500	2500	2500	2000	2000
CAF nette	474	548	343	394	386	358	262	178
Capacité de désendettement	5	5	7	8	9	10	11	13

La maquette du BP 2021



Charges**Projet BP 2021**

Charges à caractère général	2 097 000
Charges de personnel	4 715 000
Atténuation de produits	10 000
Autres charges de gestion courante	1 197 000
Charges financières	126 000
Charges exceptionnelles	10 000
Opérations d'ordre entre sections	226 055
Virement SI	1 884 397

Charges de fonctionnement**10 265 451**

soit un résultat de clôture en fct :

Produits**Projet BP 2021**

Produits des services	264 000
Impôts et taxes	4 888 000
Dotations et participations	3 773 000
Autres produits de gestion courante	79 000
Atténuations de charges	40 000
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	110 000
Opérations d'ordre entre sections	8 260
Résultat fc 2020 reporté	1 103 191

Produits de fonctionnement**10 265 451****0****Dépenses****Projet BP 2021**

Emprunts et dettes	656 000
Immobilisations inc	0
Subventions d'équipement versées	0
Immobilisations corp	3 704 799
Immobilisations en cours	0
Autres	0
Opérations d'ordre entre sections	8 260
Opérations patrimoniales	0
Résultat d'investissement 2020 reporté	0

Dépenses d'investissement**4 369 059**

soit un résultat de clôture en invest :

soit un résultat de clôture (CG) :**Recettes****Projet BP 2021**

Dotations et réserves	351 000
Excédent de fct capitalisé	959 905
Emprunts et dettes	0
Subventions	833 993
Autres immobilisations financières	0
Cessions	0
Opérations d'ordre entre sections	226 055
Opérations patrimoniales	0
Résultat d'investissement 2020 reporté	113 710
Virement SF	1 884 397

Recettes d'investissement**4 369 059****0****0**

VI – Analyse de la dette

Synthèse du portefeuille au 1^{er} janvier 2021

Les principaux enseignements sur la dette du budget Principal au 1er janvier 2021 sont les suivants:

- L'encours communal affiche **un bon niveau de sécurisation** avec près de 81% d'encours sur taux fixe et 19% sur taux monétaires ;
- Le fonds d'endettement à taux fixe s'est réduit à compter de 2020 du fait du passage sur taux monétaire du contrat à phase signé auprès de La Banque Postale en décembre 2017 ;
- La commune a titré 1 101 400 € d'emprunt nouveau sur l'exercice 2020 (compte 1641) auprès de La Banque Postale sur taux fixe 0,63% sur une durée de 20 ans, contrat signé en 2020.

La ville a su saisir les opportunités offertes par le marché sur les taux longs avec la souscription d'emprunt nouveau dont les niveaux des taux fixes sur 20 ans sont très bien positionnés. La ville sécurise les charges de sa dette sur durée longue à moindre coût.

	Encours au 01/01/2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
Taux fixes	5 171 981	80,8%	1,95%	14 ans et 3 mois	11	1A
Fixe	5 171 981	80,8%	1,95%	14 ans et 3 mois	11	1A
Taux monétaires	1 228 125	19,2%	1,42%	14 ans et 11 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 228 125	19,2%	1,17%	14 ans et 11 mois	2	1A
TOTAL	6 400 106	100,0%	1,79%	14 ans et 5 mois	13	

Synthèse du portefeuille au 31 décembre 2021

L'encours de dette au 31 décembre est la projection de la dette mobilisée au 1^{er} janvier. Il n'intègre pas d'emprunt prévisionnel.

Le coût global de la dette se réduit sur l'exercice pour s'établir à 1,69% en fin d'année.

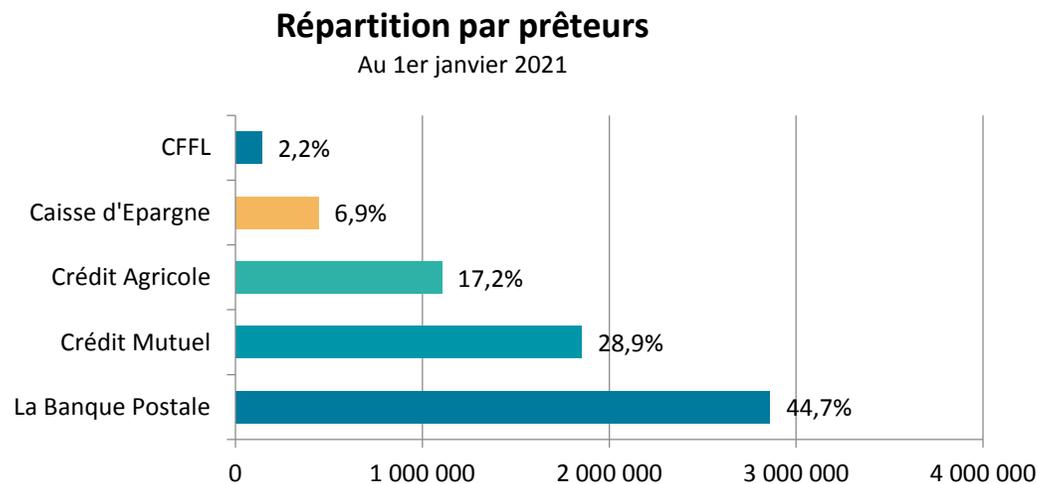
A la date de rédaction du ROB, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont toujours en territoire négatif (-0,54% pour l'Euribor 3 mois). Par ailleurs, les taux fixes sont également historiquement bas. Nous devrions emprunter à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

	Encours au 31/12/2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
Taux fixes	4 599 279	80,1%	1,82%	14 ans et 1 mois	10	1A
Fixe	4 599 279	80,1%	1,82%	14 ans et 1 mois	10	1A
Taux monétaires	1 145 625	19,9%	1,16%	13 ans et 11 mois	2	1A
Euribor 3 mois	1 145 625	19,9%	1,16%	13 ans et 11 mois	2	1A
TOTAL	5 744 904	100,0%	1,69%	14 ans et 1 mois	12	

Etude du risque de contrepartie

La répartition par prêteurs permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Il peut être atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (environ 60%).



Une dette répartie auprès de 5 prêteurs différents.

La dette communale est bien répartie auprès de ses divers partenaires bancaires. Elle ne présente pas de risque de contrepartie.

Lors des prochaines consultations, la commune devra veiller à maintenir cet équilibre. Cela permettra de poursuivre la diversification (en consultant d'autres prêteurs tels que le Crédit Coopératif et la Société Générale) et la sécurisation des sources de financement en faisant jouer la concurrence entre les banques.

Analyse des annuités de remboursement de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours début	6 400 106	5 744 904	5 167 814	4 690 276	4 290 465	3 911 521
Investi		0	0			
Capital	655 202	577 090	477 538	399 811	378 944	374 868
Encours fin	5 744 904	5 167 814	4 690 276	4 290 465	3 911 521	3 536 654
Frais financiers	125 527	108 017	92 371	80 989	72 072	63 993
Taux actuariel	1,79%	1,69%	1,63%	1,58%	1,53%	1,48%

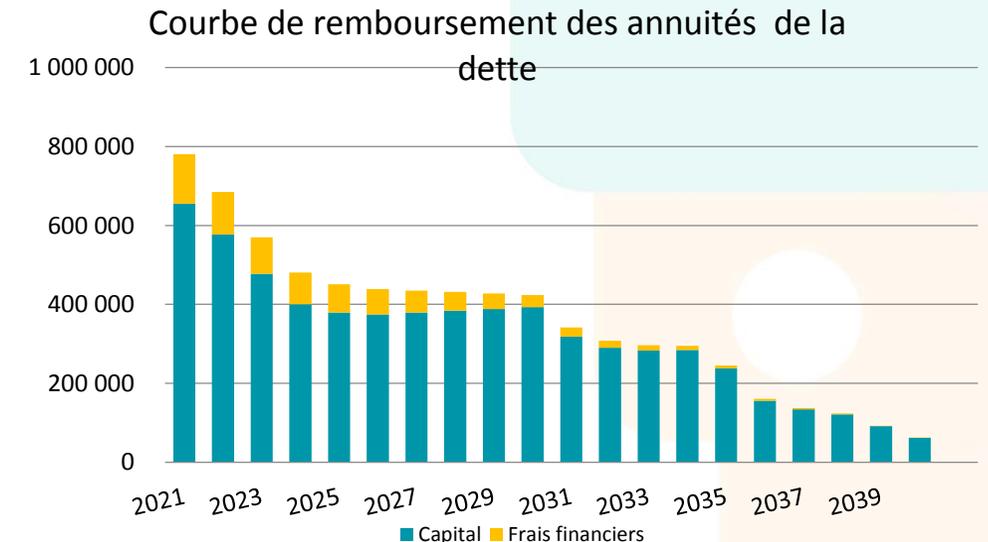
L'étude du montant des annuités de la dette permet d'observer l'impact du remboursement sur notre capacité financière et nos marges de manœuvre budgétaires futures.

L'annuité de remboursement de la dette est en réduction de 56 K€ en moyenne sur la période étudiée.

Le capital remboursé se réduit de 42,8% entre 2021 et 2026 (soit 280 k€) -> amélioration des marges de manœuvre sur la section d'investissement.

Mécaniquement, les frais financiers se réduisent en moyenne de 12 k€ par an -> amélioration des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement.

Nous ne reconstruisons pas l'endettement sur la période et la valorisation des intérêts monétaires est calculée sur la base des index à ce jour.



VII – Le PPI

VII – Le PPI

La gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets de la collectivité.

La Commune souhaite donc se doter d'un tel processus de planification et de programmation des projets d'investissement.

Le futur **Plan Pluriannuel d'Investissement** (PPI) s'inscrira à la fois dans la continuité des engagements pris sur le territoire de la commune et plus largement dans le projet politique sur lequel l'équipe municipale a été élue.

Il comprendra à la fois les projets communaux, les investissements récurrents indispensables à l'entretien durable du patrimoine communal mais également les projets supra-communaux ayant un impact direct sur la gestion de la commune.

Avec ce PPI, l'objectif sera d'être à la fois :

AMBITUEUX, avec 10, 5 Millions d'euro d'investissement programmés d'ici 2026 sur le budget principal (sur la base de la simulation « au fil de l'eau » présentée précédemment).

RESPONSABLE, puisqu'un tel niveau d'investissement ne sera possible que grâce à une gestion financière rigoureuse poursuivie sur la durée du mandat,

REALISTE en prenant en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, le contexte financier contraint mais aussi les délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

VII – Le PPI

Le PPI 2021/2026 se déclinera de façon à :

Poursuivre les interventions courantes nécessaires à la gestion des services et du patrimoine (équipement des services, renouvellement de matériel, programme de voirie, entretien et mise au normes des bâtiments, informatisation des écoles...),

Soutenir les initiatives associatives, culturelles, sportives et commerciales (Festival du Film Italien, Jumelage, Esch 2022...)

Développer les projets du programme municipal à la fois dans les domaines de l'Enfance/Jeunesse (Labélisation « Ville Amie des Enfants, Groupe Scolaire de Micheville, évolution de la restauration scolaire), de la Solidarité/Santé (logements d'urgence, activités séniors) du Sport (finalisation du complexe Carlo MOLINARI, extension du parcours de santé Pierre POULAIN, Sport Santé) de la Démocratie Participative (budget participatif) du Développement Urbain (Réhabilitation Gare Routière, Etude Place Joliot Curie, travaux d'assainissement) et de l'Environnement (sentiers pédestres, mobilités douces, maraichage et circuits courts),

Accompagner le développement du territoire en soutenant les projets portés par l'EPA-AB, la CCPHVA, la SEMIV ou tout autre partenaires (ZAC de Cantebonne et Micheville, ARCHE, Caserne Interdépartementale, Zone commerciale de Cantebonne...),

VII – Les Ressources Humaines

VII – Les Ressources Humaines

❖ *FOCUS Charges de personnel et frais assimilés.*

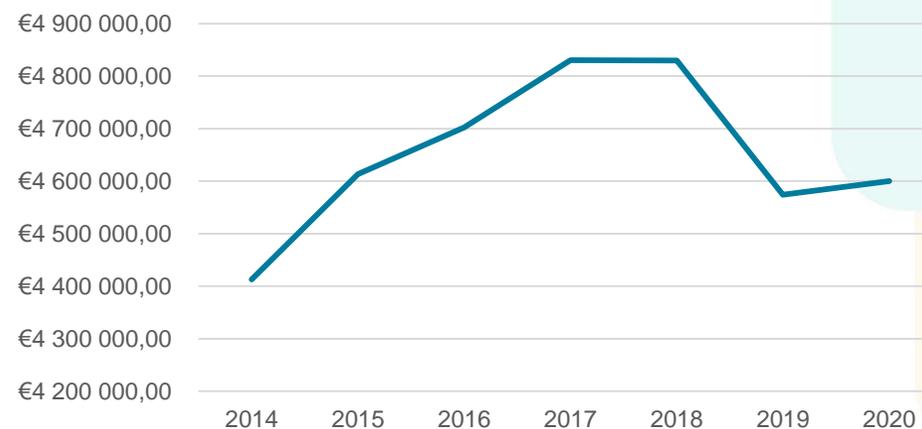
Sur la période 2014-2020, les dépenses de personnel augmentent de **187 731,28 €** (soit une hausse annuelle moyenne de + 0.68%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
012	4 412 457,41 €	4 613 263,34 €	4 701 899,98 €	4 830 467,75 €	4 829 602,07 €	4 574 100,81 €	4 600 188,69 €	+ 26 087,88 €

La masse salariale est en très légère augmentation entre 2019 et 2020,

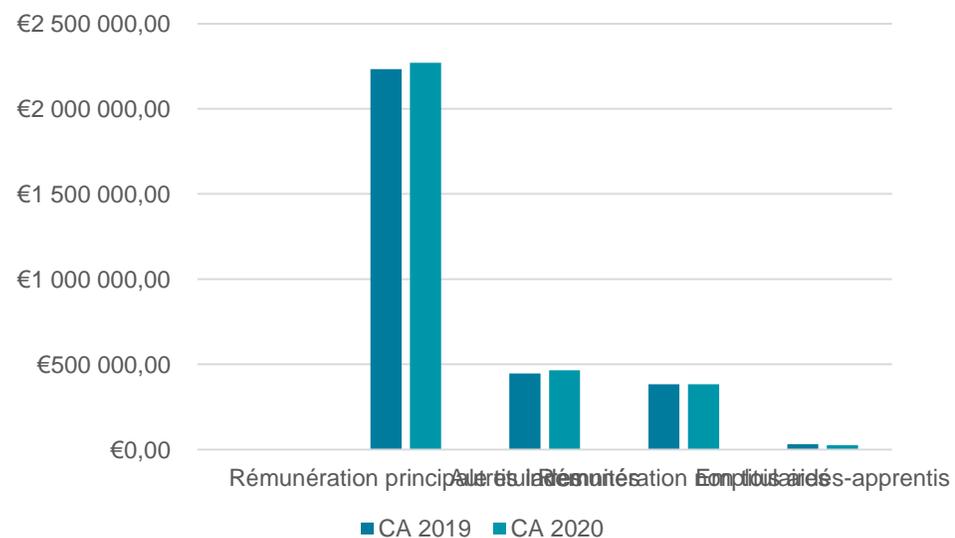
Masse salariale (chapitre 012)

- Rémunérations personnel titulaire et non titulaire (rémunération principale + primes)
- Contrats aidés
- Cotisations sociales
- Cotisations retraites
- Cotisations chômage
- Médecine du travail
- Assurance personnel
- Cotisations CDG et CNFPT



VII – Les Ressources Humaines

Traitement indiciaire et régime indemnitaire contrats aidés	CA 2019	En % DES DEPENSES 012/2019	CA 2020	En % DES DEPENSES 012/2020
Rémunération principale titulaires	2 233 161,62 €	48,82 %	2 269 268,16 €	49,33 %
Autres indemnités	447 252,31 €	9,78 %	465 284,44 €	10,11 %
Rémunération non titulaires	382 845,79 €	8,36 %	382 975,02 €	8,32 %
Emplois aidés-apprentis	30 427,20 €	0,66 %	26 158,15 €	0,61 %



VII – Les Ressources Humaines

❖ Orientations pour les dépenses de personnel

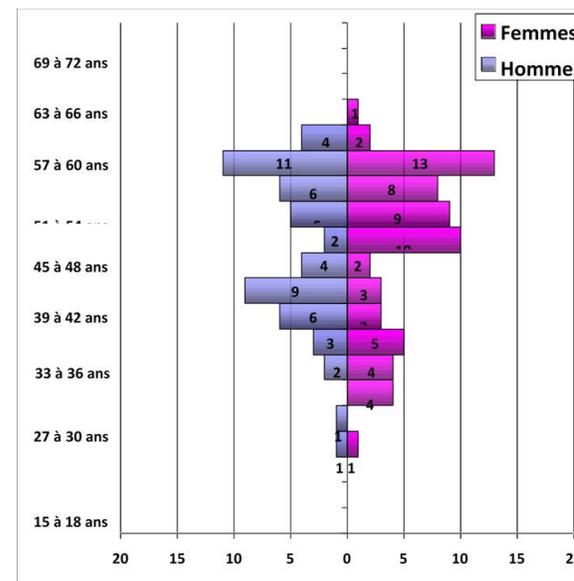
L'objectif principal reste la maîtrise des charges de personnel tout en adaptant les effectifs aux évolutions des services et des besoins du territoire.

Une grande vigilance sera toujours observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant de répondre aux besoins spécifiques tout en assurant la continuité du service public (saisonnalité, pics d'activités, absences).

Par ailleurs, l'adoption à venir des Lignes Directrices de Gestion pour la durée du mandat permettra de formaliser la stratégie RH en terme de GPEEC, de santé et sécurité des agents au travail mais également de rémunération et d'attractivité.

Evolution des emplois permanents	A	B	C	TOTAL
Au 31.12.2019	5	24	90	119
Au 31.12.2020	5	20	94	119
Evolution 2019-2020	0	-4	4	0

GENRE	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL	Ensemble des agents sur emplois permanents
Femmes	64	1	65
Hommes	53	1	54



Age moyen des agents sur emploi permanent
(Fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)

Les agents de la collectivité (titulaires et non titulaires sur emplois permanents) sont majoritairement situés dans la tranche d'âge de **39 à 60 ans** avec une proportion plus importante de femmes.

VII – Les Ressources Humaines

Effectifs par genre

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	23	7
Technique	25	41
Culturelle	6	0
Sportive	2	3
Médico-sociale	5	0
Police	1	1
Incendie	-	-
Animation	3	2
Hors filière	-	-
TOTAL	65	54

Etat des lieux de la parité

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement au projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (décret publié au JO du 28 juin 2015).

Bien que non obligatoire pour la commune de Villerupt, ce volet est abordé dans le document.

La moyenne d'âge pour l'ensemble du personnel sur emplois permanents est de : **49 ans 5 mois** (Femmes : 49 ans 6 mois / Hommes : 49 ans 4 mois)

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

(fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)

Nombre d'agents	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
Hommes	2	11	41	54
Femmes	3	9	53	65

Au 31 décembre 2019, la collectivité employait **65** femmes et **54** hommes sur emploi permanent (Fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)